



PASS SANITAIRE :

Conformément à la loi s'appliquant à toute manifestation sportive accueillant plus de 50 personnes, toute personne majeure devra présenter un Pass Sanitaire valide, avant de pénétrer dans le paddock et/ou dans le camping.

Un pas sanitaire est composé :

- D'un certificat de double vaccination
- ou d'un certificat de rétablissement après covid
- ou d'un test PCR négatif de moins de 72h
- ou d'un test antigénique négatif de moins de 72h

Il sera, ensuite, remis un bracelet valable pour toute la manifestation et à présenter à l'entrée, chaque matin.

Merci de votre compréhension.

